Le Plateau-Mont-Royal
Montréal

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE

Premier projet du *Règlement* (2024-04) *modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal* (01-277), et le *Règlement sur les usages conditionnels de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal* (2023-02), afin de limiter la transformation des bâtiments comprenant des logements.

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné aux personnes intéressées :

QUE le conseil d'arrondissement a adopté, aux termes de sa résolution CA24 25 0048 du 11 mars 2024, le premier projet du *Règlement* (2024-04) *modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal* (01-277) et le *Règlement sur les usages conditionnels de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal* (2023-02), afin de limiter la transformation des bâtiments comprenant des logements.

QUE conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (chapitre A-19.1), ce projet de règlement sera soumis à une assemblée publique le **mardi 9 avril 2024, à 18 h**, au 201, avenue Laurier Est, rez-de-chaussée, à la salle Plateau.

QUE lors de cette assemblée publique, le maire de l'arrondissement, ou tout autre membre du conseil désigné par ce dernier, expliquera ce projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

QUE ce premier projet de règlement est disponible pour consultation au bureau d'accueil situé au 201, avenue Laurier Est, rez-de-chaussée, du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h ainsi que sur le site internet de l'arrondissement à https://montreal.ca/articles/assemblees-publiques-et-comites-de-demolition-dans-le-plateau-mont-royal-10314

Montréal, le 18 mars 2024

Le secrétaire d'arrondissement,

Simon Provost-Goupil

Le Plateau-Mont-Royal
Montréal

CERTIFICAT DE PUBLICATION ET D'AFFICHAGE

Je soussigné, Simon Provost-Goupil, secrétaire d'arrondissement, certifie, conformément à l'article 337 de la *Loi sur les cités et villes* (chapitre C-19), que l'avis public concernant la tenue d'une assemblée publique pour le premier projet du *Règlement* (2024-04) *modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal* (01-277) et le *Règlement sur les usages conditionnels de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal* (2023-02), afin de limiter la transformation des bâtiments comprenant des logements.

Fait à Montréal, le 18 mars 2024

Le secrétaire d'arrondissement,

Simon Provost-Goupil